

**À TOUT INTÉRESSÉ
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 124-2010**

Prenez avis que le 13 janvier 2020, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, situé au 2, place de l'hôtel de ville, à compter de 19h, se tiendra une séance du conseil municipal de la municipalité de Frelighsburg, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante:


NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

La dérogation mineure vise à rendre conforme la largeur de l'allée de stationnement de 4,51 mètres, réglementaire aux dispositions de l'article 121 du règlement de zonage 124-2010, concernant la dimension des cases de stationnement et des allées de circulation, qui stipule que la largeur minimale d'une allée de circulation, pour un angle de stationnement à 90 degrés et à double sens, est de 6,7 mètres.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

Adresse : 74, rue Principale
Lot no. 5 896 504 du cadastre du Québec

**DONNÉ À FRELIGHSBURG CE SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER
DEUX MILLE VINGT.**


Anne Pouleur
Directrice Générale
Secrétaire-trésorière

